



UNE ADRESSE POUR EXISTER !

DES ASSOCIATIONS INTERPELLENT LES POUVOIRS PUBLICS EN ÎLE-DE-FRANCE

Paris, le 10 octobre 2018

« Nous nous engageons à créer un droit effectif à la domiciliation pour les personnes sans adresse officielle afin qu'elles puissent accéder à la plénitude de leurs droits et notamment aux minima sociaux ».

Promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron.

Aujourd'hui plus de 200 acteurs franciliens (associations, collectivités territoriales, services de l'Etat, organismes sociaux) ont répondu à l'invitation de 8 organisations associatives pour échanger et débattre autour de ce droit, porte d'entrée de tous les autres droits.

Imaginez que vous ne viviez pas de manière stable et continue dans un même lieu, que ce soit par choix ou par contrainte (résidence mobile, rue, structures temporaires d'hébergement, etc.) : comment faire pour recevoir votre courrier ou ouvrir un compte bancaire ? Comment remplir vos obligations légales vis-à-vis des impôts, ou faire valoir vos droits auprès de la CAF de la CPAM ? Où voter ? Où mettre à jour vos papiers d'identité ?

La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable de disposer gratuitement d'une adresse postale et de faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. **La loi ALUR a permis des avancées certaines dans l'accès aux droits. Sa mise en œuvre est néanmoins difficile et les personnes se retrouvent face à un service public qui demeure trop souvent défaillant.**

Pour rappel, l'Île de France abrite le tiers des personnes mal-logées du pays : 1.2 millions de personnes vivent dans une insécurité accrue vis-à-vis de leur logement¹ et environ 200 000² n'ont pas de logement personnel. Les 131 535 personnes domiciliées en IDF montrent le fossé entre les besoins et l'offre de domiciliation³. Il est donc essentiel que la région se donne les moyens permettant à chaque francilien qui en a le besoin, d'accéder à une domiciliation.

Manque de moyens, méconnaissance des droits, refus illégaux de certaines communes de domicilier, mise en place de critères abusifs, inégalités territoriales, exclusion de certains publics sur des bases discriminatoires... **La région Ile-de-France connaît une véritable « crise de la domiciliation ».**

Face à ces dysfonctionnements lourds de conséquences pour les personnes (non accès aux droits, à la santé, à la justice), nous appelons l'Etat, les collectivités et l'ensemble des organismes travaillant en lien avec les personnes sans hébergement stable à prendre leurs responsabilités pour rendre ce droit effectif.

Nous demandons en particulier de :

- **Rétablir l'égalité territoriale** en faisant respecter la loi : les communes sur lesquelles reposent ce droit sont toutes concernées et l'Etat doit retrouver son rôle d'organisateur de ce service public ;
- **Mettre fin aux discriminations** visant certains publics ;
- **Allouer aux services en charge de la domiciliation les moyens nécessaires** à l'exercice de leur mission ;
- **Augmenter le nombre de structures domiciliaires** sur les territoires en tension ;
- **Donner leur rôle aux instances de concertation** que sont les schémas départementaux et régionaux ;
- **S'assurer de la participation de représentant.e.s des personnes domiciliées** dans les instances de pilotage.

Au vu de cette journée d'échanges ayant mobilisé de nombreux acteurs et actrices de la domiciliation, il est désormais grand temps de passer à l'action afin de permettre enfin un réel accès aux droits pour tous et toutes !

Contacts presse :

Fédération des acteurs de la Solidarité Ile-de-France : **Djamel Cheridi** - cdjamel@free.fr / 06 68 78 46 39

Secours Catholique : **Alice Bougenot** - alice.bougenot@secours-catholique.org / 06 40 07 52 83

¹ Source Rapport sur l'Etat du logement 2017, Fondation Abbé Pierre

² Cf. Rapport 2017 de la Grande enquête sur le logement en IDF réalisé par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme) d'Ile-de-France, l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme) et les services de la préfecture de région d'Ile-de-France.

³ Source SRHH (Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) du 6/11/2017 selon des données du 31/12/2014